

## PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 16 h, le 13 décembre 2007.

Sont présents :

Mme Danielle Roy-Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif  
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec  
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier  
Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis

Est absent :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

### Ouverture de la séance

La vice-présidente ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007

#### **Résolution n° E-2007-87**

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 22 novembre 2007.

Adoptée à l'unanimité

### Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

### Carnaval de Québec / Entente de partenariat

#### **Résolution n° E-2007-88**

D'autoriser le président, M. Régis Labeaume, et le secrétaire-trésorier M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, et en leur absence ou empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif madame Danielle Roy-Marinelli et le directeur général monsieur Marc Rondeau, à signer pour et au nom de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) le protocole d'entente entre le Carnaval de Québec et la CMQ relatif à la participation de la CMQ au Carnaval de Québec, éditions 2008, 2009 et 2010.

D'accepter l'organisation par le Carnaval de Québec d'une activité permettant à la CMQ d'accueillir des citoyens de l'ensemble de la région métropolitaine de Québec pour assister, à bord du traversier stationné à Lévis, à la Course en canot.

D'accepter sur présentation de factures et au prix coûtant, le remboursement par la CMQ au Carnaval de Québec des coûts rattachés directement à l'organisation et à la tenue de cet événement jusqu'à concurrence de 3 000 \$.

Référence : Mémoire du 6 décembre 2007  
Certificat du  
trésorier : CT-2007-267  
Responsable : Communications et consultations

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un conseiller en transport

**Résolution n° E-2007-89**

D'engager comme conseiller en transport M. Daniel Hargreaves pour une période temporaire d'un an débutant le 7 janvier 2008, à raison de 4 jours par semaine sur la base d'une rémunération annuelle de 71 556 \$ (échelle 2006).

DE RECOMMANDER AU CONSEIL ;

De virer un montant de 15 000 \$ à même les contingences du budget 2008, afin de couvrir la totalité des frais relatifs à cet engagement.

Référence : Mémoire du 13 décembre 2007  
Certificat du  
trésorier : CT-2008-003  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un conseiller à l'aménagement du territoire

**Résolution n° E-2007-90**

D'engager, à compter d'une date à convenir avec la direction générale, M. Claude Langlois à titre de conseiller à l'aménagement du territoire, poste prévu au plan d'effectif de la CMQ.

D'établir son traitement sur une base annuelle, à compter de son engagement, à 68 804 \$ (échelle 2006).

De le rendre admissible aux avancements d'échelons ainsi qu'aux indexations de traitement accordées aux employés de la ville de Québec pour un poste professionnel.

De lui octroyer les avantages sociaux accordés aux employés de la CMQ .

Référence : Mémoire du 13 décembre 2007  
Certificat du  
trésorier : CT-2008-004  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Architecture de données – SIG

**Résolution n° E-2007-91**

D'accepter la proposition de service relative à l'implantation des données à références spatiales de la Communauté métropolitaine de Québec dans SQL Serveur 2005 avec une modélisation et une vue relative à une diffusion en intranet par Gilles Lavoie (architecte organique en géomatique et informatique) pour un montant forfaitaire de 13 200 \$ plus taxes.

Référence : Mémoire du 7 décembre 2007  
Certificat du  
trésorier : CT-2007-266  
Responsable : Conseiller en géomatique

Adoptée à l'unanimité

Prolongement de l'engagement temporaire de M. Serge Duclos, coordonnateur au développement économique

---

**Résolution n° E-2007-92**

De prolonger l'engagement temporaire de M. Serge Duclos, coordonnateur au développement économique, jusqu'au 31 janvier 2008.

Référence : Mémoire du 13 décembre 2007  
Certificat du  
trésorier : CT-2008-005  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

La vérification des livres comptables de la CMQ à compter de 2008

**Résolution n° E-2007-93**

De demander une offre de service aux firmes suivantes : Samson Bélair, Raymond Chabot, Mallette, Lemieux Nolet et Huard Renaud pour la vérification des livres comptables de la CMQ à compter de 2008, suivant l'option d'un contrat d'un an, de deux ans et de trois ans, la CMQ se réservant l'opportunité d'accepter l'une ou l'autre ou aucune des options soumises.

Référence : Mémoire du 4 décembre 2007  
Responsable : Secrétariat-trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Engagement au poste de technicien en administration

**Résolution n° E-2007-94**

D'engager Mme Sylvie St-Onge au poste régulier prévu au plan d'effectif de technicien ou technicienne en administration.

De fixer son traitement sur une base annuelle à compter de son engagement à 43 523 \$ (échelle 2006).

De la rendre admissible aux avancements d'échelons ainsi qu'aux indexations de traitement accordées aux employés de la Ville de Québec pour un poste de technicien ou technicienne en administration.

De lui octroyer les avantages sociaux accordés aux employés de la CMQ.

Référence : Mémoire du 13 décembre 2007  
Certificat du  
trésorier : CT-2008-006  
Responsable : Secrétariat-trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

**Résolution n° E-2007-95**

De prendre acte du bordereau d'information en date du 13 décembre 2007 contenant les documents suivants :

- a) Lettre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec accusant réception du chèque au montant de 500 \$ pour couvrir les frais de participation de Les Loriots de Cap-Rouge à la messe de clôture du Congrès.
- b) Lettre du 6 novembre 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Michel Lehoux, préfet de la MRC de la Nouvelle-Beauce, confirmant la conformité du règlement numéro 250-06-2007 concernant la construction de résidences en zone agricole provinciale (item c) du bordereau du 27 septembre 2007).
- c) Lettre du 29 novembre 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à madame Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, confirmant la conformité du règlement numéro RV-2007-06-64 de la Ville de Lévis modifiant son règlement de contrôle intérimaire no RV-2005-04-12 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables (item c) du bordereau du 8 novembre 2007).
- d) Rapport financier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2007.

Référence : Bordereau d'information du 13 décembre 2007  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

**Résolution n° E-2007-96**

Les membres prennent connaissance du bordereau et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du comité exécutif.

D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2007 au montant de 141 541,09 \$, plus 50 875,05 \$ pour les salaires versés du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2007.

Référence : Bordereau de dépenses du 6 décembre 2007  
Certificat du  
Trésorier : CT-2007-275  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Les représentantes de la Ville de Lévis, M<sup>me</sup> Danielle Roy Marinelli et M<sup>me</sup> Anne Ladouceur, s'abstiennent de participer aux délibérations et au vote sur la résolution E-2007-97 qui concerne la Rive-Nord seulement.

Engagement d'un conseiller en environnement

**Résolution n° E-2007-97**

D'engager M<sup>me</sup> Geneviève Dupuis, sur une base temporaire de trois ans, débutant le 7 janvier 2008, à titre de conseillère en environnement. L'embauche est par contre sujette à l'obtention par la direction générale, de références satisfaisantes.

---

## PROCÈS-VERBAL

-5-

D'établir son traitement sur une base annuelle, à compter de son engagement, sur la base de l'expérience pertinente à l'emploi et selon l'échelle salariale applicable à un poste professionnel de classe 2 (41 322 \$ à 74 418 \$, échelle 2006).

De lui octroyer les avantages sociaux accordés aux employés de la CMQ.

Référence : Mémoire du 13 décembre 2007

Certificat du

trésorier : CT-2008-\_\_\_\_\_

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Levée de la séance

Et la séance est levée.

---

PRÉSIDENT

---

SECRETÉAIRE